

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.
Comprend du texte en anglais.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE—LITTÉRATURE—THÉÂTRE—BEAUX-ARTS

VOL. 2

MONTREAL, 24 AOUT 1895

No. 51

SOMMAIRE :

La statue de Chénier, Gravure,—Chénier, *Duroc*.
—Poésie ; Chénier, Le Héros de St-Eustache, *Louis Fréchette*. — La République Canadienne : Proclamation, Déclaration, *Robert Nelson*.—L'Œuvre de J. B. Proulx, 4me article, Entre gens d'esprit, *Universitaire*.—Causerie : L'Industrie Pélerine, *Vix*.—Chronique Théâtrale, *Arlequin*. — Dominicain : M. Clémenceau et le Père Didon, *G. Clémenceau*. — Morale laïque, morale ecclésiastique, *Charles Saver*. — Chronique Littéraire : Encore le "Labeur du style," *Charles Fuster*.—Prélats, *Jean de Bonnefon*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile (franco) à raison de 25 cts. par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Les abonnements en dehors de Montréal sont payables tous les quatre mois et d'avance. Nous enverrons un numéro échantillon gratuitement à tous ceux qui en feront la demande. Veuillez adresser vos lettres au

Directeur du RÉVEIL,
Boîte 2184,
Montréal.



CHÉNIER

CHENIER

Il y a trois ans à peine un convoi funèbre qui semblait plutôt un trophée de victoire se préparait à se mettre en marche de St Eustache pour se diriger vers la montagne de Montréal, vers le monument élevé aux fils du Canada français morts pour défendre la patrie.

Le peuple accouru s'inclinait pour saluer les restes de celui qui fut le docteur Chénier et qui tomba, les armes à la main, sous les balles de la bureaucratie ligée pour la protection de ses privilèges et de ses avantages.

Longtemps séparé de ses compagnons d'armes, abattus comme lui au service de la même cause, le héros de St Eustache allait enfin reposer du calme sommeil éternel à côté de ceux qui avaient comme lui pensé que la liberté valait bien qu'on lui sacrifîât sa vie.

Ses restes enfouis sous l'œil sévère et implacable d'un clergé jaloux de toutes les gloires et envieux de toutes les volontés avaient été réunis par les mains pieuses d'un vrai patriote, de celui dont la belle crinière a blanchi à la défense des pères de la patrie, du Dr Marcellin de St Eustache.

Renfermées dans l'urne symbolique, les cendres de Chénier allaient être déposées dans une terre sainte qu'elles sanctifieraient encore de leur présence en lui décernant un baptême non moins glorieux, celui du patriotisme.

La foule anxieuse massée sur les revers du champ des morts, du glacial séjour de la Côte des Neiges, paré pour la circonstance comme en un jour de joie, attendait avec impatience l'arrivée du cortège et les yeux se fixaient dans la direction du nord d'où devait venir celui que tout le monde attendait et dont le nom resplendissait en lettres d'or sur un monument vuuf de ses dépouilles mortelles.

Tout à coup, un bruit courut comme un frisson dans cette masse haletante, la rumeur circula de bouche en bouche que le pieux pèlerinage était arrêté, qu'un ordre de haine inassouvie avait poursuivi le mort jusque dans ses restes les plus minimes.

La vieille formule d'excommunication, cette hideuse relique de la barbarie abandonnée

partout survivait dans notre pauvre Canada, la proie des soutanes et des crosses.

Maudits dans leurs personnes, maudits dans leurs restes, maudits dans leur mémoire étaient donc toujours ceux dont la courageuse rébellion faillit faire perdre au Séminaire ses biens en assurant aux citoyens leur liberté.

Eh oui, le propre neveu de Ovide Perrault, mort les armes à la main à St Charles, refusait la sépulture au compagnon de son oncle qui succomba à St Eustache !

Ah, si les enseignements sont vrais, ces frères par le sang, ces deux patriotes Perrault et Chénier qui assistaient là-haut, bien haut, à cette ignominie ecclésiastique ont du frissonner et maudire à leur tour.

L'archevêque de Montréal prohibait aux cendres de Chénier l'entrée du cimetière qui lui a été donné par nos pères et dont nous rachetons aujourd'hui au poids de l'or chaque pouce du terrain qui est notre dernier refuge contre les quêtes et les dîmes.

Dans ce palais épiscopal où l'on n'a rien oublié ni rien appris, on n'a pas su quel sentiment agitait les milliers de poitrines victimes de ce cruel coup porté aux aspirations du patriotisme le plus noble.

" Eh bien, se sont écriées mille bouches, si l'on ne veut pas prendre Chénier au cimetière, nous élèverons dans nos parterres un souvenir indestructible de votre acte de tyrannie surannée et de votre manque de civisme ! "

Ce souvenir nous l'avons ; il orne une de nos places les plus fréquentées et les plus populaires.

Dans ce Square Viger qui est le don patriotique d'un canadien aimé de tous, nous revoyons aujourd'hui, burinés dans le bronze, les traits de l'homme de cœur que l'église a persécuté pendant vingt-huit ans après qu'il eût été transpercé des balles anglaises en luttant pour l'existence du Canada Français.

Ah, la leçon est là et elle éclate aux yeux de la génération qui nous suit !

Toutes les infamies et toutes les lâchetés sont gravées sur ce granit et sur cet airain.

Nous le répèterons longtemps aux générations à venir.

PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE CANADIENNE

DECLARATION DES DROITS

Le document qui suit est absolument inédit et n'a pas encore vu le jour. Il est l'œuvre de cette jeunesse ardente française et anglaise qui rêvait en 1837 la liberté du Canada. Robert Nelson, le signataire de la déclaration, était le frère du docteur et songeait à donner au Canada une vie nouvelle. Malheureusement le gouvernement provisoire qu'il avait rêvé de fonder et la proclamation qu'il voulait lancer ne virent pas le jour.

C'était au lendemain de la grande assemblée de St-Charles, et les autorités anglaises émues redoublaient de surveillance. La conspiration tendant à créer un gouvernement provisoire fut éventée et les jeunes républicains furent prévenus à temps.

Ils s'empressèrent de détruire tous les papiers compromettants et les proclamations prêtes à être distribuées furent brûlées, sauf quelques exemplaires arrachés à l'auto-da-fé et qui ont aujourd'hui une valeur inestimable.

Un des heureux possesseurs de cette relique nationale a bien voulu nous en laisser prendre copie et nous avons pensé qu'il n'était pas meilleure occasion que la présente, de la publier avec sa traduction.

DÉCLARATION

VU que la convention solennelle intervenue entre le gouvernement anglais et la population du Haut et du Bas Canada et enregistrée dans les Statuts du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande comme le trente-et-unième chapitre de l'Acte passé dans la trente-et-unième année du règne du roi Georges III, a été continuellement violée par le gouvernement anglais et que nos droits ont été usurpés ; et vu que nos humbles pétitions, que nos représentations, protestations et remontrances contre cette intervention préjudiciable et inconstitutionnelle ont été faites en vain, que le gouvernement anglais a disposé de nos revenus sans le consentement constitutionnel de la législature locale, a pillé notre trésor, a arrêté et emprisonné nombre de nos concitoyens ; a répandu dans le pays une armée mercenaire dont la présence est une source de consternation et d'alarme, dont la trace est rouge du sang de notre peuple, qui ont réduit nos villages en cendres, profané nos temples et jeté dans tout le pays la terreur et la désolation ; et vu que nous ne pouvons pas supporter plus longtemps ces violations répétées de nos droits les plus chers ni souffrir patiemment les outrages et les cruautés multipliées du gouvernement du Bas-Canada **NOUS**, au nom du **PEUPLE DU BAS-CANADA**, rendant grâces aux décrets de la divine Providence qui nous permet de renverser un gouvernement contempteur des intentions et de l'objet pour lequel il a été créé et de choisir la forme de gouvernement capable de rétablir l'empire de la justice, d'assurer la tranquillité domestique, de pourvoir à la défense commune, d'avancer le bien-être général, et de nous assurer à nous et à notre postérité les avantages de la liberté civile et religieuse,

DECLARATION

WHEREAS the solemn covenant made with the people of Lower and Upper Canada, and recorded in the Statute Book of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, as the 31st Chapter of the act passed in the 31st year of the Reign of King George III, hath been continually violated by the British Government, and our rights usurped ; and whereas our humble petitions, addresses, protests and remonstrances against this injurious and unconstitutional interference have been made in vain, that the British Government hath disposed of our revenue without the constitutional consent of the Local Legislature, pillaged our Treasury, arrested great numbers of our citizens, and committed them to prison ; distributed through the country a mercenary army, whose presence is accompanied by consternation and alarm, whose track is red with the blood of our people, who have laid our villages in ashes, profaned our Temples, and spread terror and waste through the land : And whereas we can no longer suffer the repeated violations of our dearest rights, and patiently support the multiplied outrages and cruelties of the Government of Lower Canada, **WE**, in the name of the **PEOPLE OF LOWER CANADA**, acknowledging the decrees of a Divine Providence which permits us to put down a Government which hath abused the object and intention for which it was created, and to make choice of that form of Government which shall re-establish the empire of Justice, ensure domestic tranquillity, provide for common defence, promote general good, and secure to us and our posterity the advantage of civil and religious liberty,

NOUS DÉCLARONS SOLENNELLEMENT

- 1o Qu'à dater de ce jour, le PEUPLE DU BAS CANADA est absous de toute allégeance à la Grande-Bretagne et que tout lien politique entre cette puissance et le Bas-Canada est maintenant dissous.
- 2o Que la forme *RÉPUBLICAINE* de gouvernement convient le mieux au Canada, qui est aujourd'hui déclaré *RÉPUBLIQUE*.
- 3o Que sous le gouvernement libre du Bas-Canada toutes les personnes jouiront des mêmes droits ; que les Indiens ne seront plus soumis à aucune différence de traitement au point de vue des droits civils et jouiront des mêmes privilèges que les autres citoyens du Bas-Canada.
- 4o Que toute union entre l'Eglise et l'Etat est par les présentes déclarée *ROMPUE*, et que toute personne sera à même d'exercer toute religion ou de suivre toute croyance que lui dictera sa conscience.
- 5o Que la tenure seigneuriale ou fédérale est par les présentes abolie aussi complètement qu'elle n'avait jamais existé au Canada.
- 6o Que toute personne qui prendra les armes ou aidera le peuple du Bas Canada à lutter pour son indépendance est et sera libérée de toute dette ou obligations réelles ou supposées pour arrérages en vertu des droits seigneuriaux existants.
- 7o Que le douaire coutumier est à l'avenir aboli et prohibé.
- 8o Que l'emprisonnement pour dette n'existe plus à l'avenir excepté dans les cas de fraude qui seront spécifiés subséquemment dans un Acte de la législature du Bas Canada passé à cet effet.
- 9o Que la peine de mort ne pourra être appliquée qu'en cas de meurtre.
- 10o Que les hypothèques sur les immeubles terriens devront être spécifiques et pour être valables devront être enregistrés dans des bureaux que créera à cet effet un Acte de la législature du Bas Canada.
- 11o Que la liberté de la Presse existera en toute matière et affaire publique.
- 12o Que la PROCES PAR JURY est garanti au peuple du Bas Canada, dans son sens le plus étendu et le plus libéral, dans tous les procès criminels et tous les procès civils dépassant une certaine somme qui sera fixée par la législature de l'Etat du Bas Canada.
- 13o Que vu que l'éducation publique et générale est nécessaire et que le gouvernement la doit au peuple, un Acte pour y pourvoir sera adopté aussitôt que la condition du pays le permettra.
- 14o Que pour assurer la franchise des électeurs toutes les élections se feront au SCRUTIN SECRET.
- 15o Que dans le plus court délai possible le peuple

SOLEMNLY DECLARE:

- 1° That from this day forward, the PEOPLE OF LOWER CANADA are absolved from all allegiance to Great Britain, and that the political connexion between that power and Lower Canada is now dissolved.
- 2° That a *REPUBLICAN* form of government is best suited to Lower Canada, which is to-day declared to be a *REPUBLIC*.
- 3° That under the free government of Lower Canada, all persons shall enjoy the same rights; the Indians shall no longer be under any civil disqualification but shall enjoy the same rights as all other citizens of Lower Canada.
- 4° That all union between Church and State is hereby declared to be *DISSOLVED* and every person shall be at liberty freely to exercise such religion or belief as shall be dictated to him by his conscience.
- 5° That the Fendal or Seigniorial tenure of land is hereby abolished as completely as if such tenure had never existed in Canada.
- 6° That each and every person who shall bear arms, or otherwise furnish assistance to the people of Canada in this contest for emancipation, shall be, and is, discharged from all debts due, or obligations real or supposed, for arrearages in virtue of Seigniorial rights heretofore existing.
- 7° That the Douaire Coutumier is for the future abolished and prohibited.
- 8° That imprisonment for debt shall no longer exist excepting in such cases of fraud as shall be specified in an act to be passed hereafter by the Legislature of Lower Canada for this purpose.
- 9° That sentence of Death shall no longer be passed nor executed, except in case of murder.
- 10° That mortgages on landed estate shall be special, and to be valid, shall be enregistered in offices to be created for this purpose by an act of the Legislature of Lower Canada.
- 11° That the liberty and freedom of the Press shall exist in all public matters and affairs.
- 12° That TRIAL BY JURY is guaranteed to the People of Lower Canada in its most extended and liberal sense, in all criminal suits, and in civil suits above a sum to be fixed by the Legislature of the State of Lower Canada.
- 13° That as General and public Education is necessary, and due by the Government to the people, an act to provide for the same shall be passed as soon as the circumstances of the country will permit.
- 14° That to secure the election franchise, all elections shall be had by BALLOT.
- 15° That with the least possible delay the people

devra choisir des délégués suivant la division actuelle du pays en comtés, villes et bourgs, délégués qui constitueront une convention ou corps législatif pour établir une constitution répondant aux désirs du pays et conforme aux dispositions de cette déclaration, cette constitution sujette à être modifiée suivant les désirs du peuple.

16^o Que tout individu mâle âgé de 21 ans et plus, aura le droit de voter comme il est dit plus haut et pour l'élection des délégués ci-dessus indiqués.

17^o Que toutes les Terres de la Couronne y compris celles qui sont nominalement entre les mains d'une compagnie de propriétaires anglais désignés sous le nom de "British North American Land Co," sont de droit la propriété de l'Etat du Bas-Canada sauf les portions des dits terrains qui peuvent être en la possession de personnes qui les occupent de bonne foi et auxquelles il sera assuré et fourni des titres en vertu d'une loi qui sera passée pour légaliser la possession et donner titre aux lots de terre des cantons qui sont actuellement cultivés sans que les propriétaires jouissent d'aucun titre légal.

18^o Que le français et l'anglais seront employés sur le même pied dans les affaires publiques.

Et pour l'accomplissement de cette déclaration et pour le support de la cause patriotique dans laquelle nous sommes engagés avec la ferme confiance dans la protection du Tout-Puissant et dans la justice de notre conduite, nous engageons solennellement par les présentes les uns envers les autres nos droits, nos fortunes et notre honneur le plus sacré.

Par ordre du gouvernement provisoire.

(Signé)

Robert NELSON
Président

shall choose Delegates according to the present division of the country, into Counties, Towns and Boroughs, who shall constitute a Convention, or Legislative Body, to establish a Constitution according to the wants of the country, and in conformity with the disposition of this Declaration, subject to be modified according to the will of the People.

16^o That every male person of the age of 21 years and upwards, shall have the right of voting as herein provided, and for the election of aforesaid delegates.

17^o That all *Crown Lands*, also such as are nominally in possession of a certain Company of Land holders in England called the "British North American Land Company," are of right the property of the State of Lower Canada, except such portions of the aforesaid Lands as may be in possession of persons who hold the same in good faith, and to whom titles shall be secured and granted by virtue of a law which shall be enacted to legalize the possession of, and afford a title for, such intitled lots of land in the townships as are under cultivation improvement.

18^o That the French and English languages shall be used in all public affairs.

And for the fulfilment of this Declaration, and for the support of the Patriotic cause in which we are engaged, with a firm reliance on the protection of the Almighty, and the justice of our conduct, WE, by these presents solemnly pledge to each other our lives, our fortunes, and our most sacred honor.

BY ORDER OF THE PROVISIONAL GOVERNMENT.

ROBERT NELSON, PRESIDENT.

CHENIER

LE HEROS DE SAINT-EUSTACHE

Elle fut magnanime, héroïque et sans tache,
Votre légende, ô fiers enfants de Saint-Eustache ;

Quand le reste pliait : quand, à Saint-Charle en feu.
Sacrifiant leur vie en un suprême enjeu,
Les hardis défenseurs de notre sainte cause,
Martyrs du grand devoir que la Patrie impose,
Étaient morts aux lueurs de leurs foyers détruits ;
Quand les plus dévoués au loin s'étaient enfuis,
Traqués en malfaiteurs jusques à la frontière,
Et que les conquérants, avec leur morgue altièr,
De leurs cris de triomphe insultaient les vaincus,
Vous, au sublime appel d'un nouveau Spartacus,
Voulûtes, réunis en phalange sacrée,
Défiant jusqu'au bout la puissance exécrée

Des tyrans désormais transformés en bourreaux,
Vaincre en désespérés ou mourir en héros !
Colborne et ses soldats, sinistre et lourd cortège,
S'avançaient en trainant leurs fongons sur la neige,
L'invective à la bouche et la torche à la main,
Répandant la terreur partout sur leur chemin,
Ces preux, qu'on aurait dit recrutés des bouges,
S'approchaient, et de loin les uniformes rouges
Semblaient, mouvants replis, au front des côteaux blancs,
Comme un serpent énorme aux longs anneaux sanglants.

Ces reîtres sont joyeux ; déjà leur cœur savoure
Le plaisir qu'a le nombre à vaincre la bravoure.

En revanche le ciel est triste et nuageux,
Ce matin-là, le jour, à l'horizon neigeux,
Tardif, n'avait jeté qu'une lueur blafarde.
Chénier toute la nuit avait monté la garde :
Et puis, n'attendant plus que le fatal moment,

Longtemps, les yeux fixés au pâle firmament,
 Tout rêveur, il se tint debout à sa fenêtre.
 — Pleurez-vous ? fit quelqu'un. Il répondit : — Peut-être !
 J'aurais, ajouta-t-il sans trouble dans la voix,
 Voulu voir le soleil pour la dernière fois !

* *

A midi le canon tonna.

Silence morne,

Pas un bruit n'accueillit ce salut de Colborne.
 Pour combattre avec chance, équipés à demi,
 Il valait mieux laisser s'approcher l'ennemi.

Les insurgés s'étaient retranchés dans l'église ;
 Cent hommes tout au plus, braves que paralyse
 Le manque de fusils et de munitions.
 Mais n'importe ! chez eux nulles défections !
 Armés ou désarmés, du premier au centième,
 Tous sont prêts à mourir, et combattront quand même,
 — C'est bien, leur dit Chénier, un éclair aux sourcils,
 Les mourants céderont aux autres leurs fusils :
 Nous en aurons bientôt assez pour tout le monde.
 Cependant au dehors la canonnade gronde ;
 Le bourg est envahi, tous les chemins bloqués ;
 Les affûts destructeurs sur l'église braqués,
 Faisant sauter les ais, déchirant les murailles,
 Lançant la foudre avec des paquets de mitrailles ;
 Derrière un bataillon un bataillon surgit ;
 Mêlant sa fusillade au canon qui mugit ;
 L'église n'est bientôt qu'une vaste mesure.
 Mais, du haut des clochers et de chaque embrasure,
 Les hardis assiégés ripostent fièrement.
 Repoussant chaque assaut par un redoublement
 D'efforts et de sang-froid, d'adresse et de courage.
 Chénier se multiplie et tient tête à l'orage.
 Sanglant, échevelé, noir de poudre, on le voit
 Grandir en même temps que le danger s'accroît.
 Un officier anglais le somme de se rendre :
 Le héros souriant lui répond : — Viens me prendre ?
 Et l'étend raide mort d'un coup de pistolet.

* *

Mais, presque au même instant, un énorme boulet,
 Fait voler en éclats la grand'porte de chêne.
 Alors des assaillants la horde se déchaîne.
 On envahit l'église armés jusqu'aux dents,
 Et l'assaut du dehors recommence au dedans.
 — Hourra ! criait Chénier ; hardi ! sus aux despotes !
 Montrons-leur ce que c'est que des francs patriotes !...
 Et des jubés croulants, du haut des escaliers,
 A l'abri de l'autel, derrière les piliers.
 De partout corps à corps s'engagea la mêlée.

La lutte fut sauvage, implacable, affolée,
 Nul temps de recharger les armes, à ce point
 Qu'on se prend aux cheveux, qu'on se frappe du poing.
 Ils sont deux mille au moins contre cent, mais n'importe !
 On se tue aux balustrades, on s'écrase à la porte ;

La masse ondule ; on va poussant et repoussant,
 Fous de rage, assoiffés de carnage et de sang...
 Enfin l'Anglais recule, et Colborne en furie
 Est forcé de plier devant Chénier qui crie :
 — Victoire ! mes enfants ; victoire, grâce à Dieu !

Un cri désespéré lui répondit : — Au feu !

* *

Ces forts, voyant contre eux tourner la tragédie,
 Avaient à leur secours appelé l'incendie.
 Ils avaient fait leur œuvre, et l'église brûlait :
 L'espoir, l'espoir dernier des héros s'envolait.
 Il ne leur restait plus qu'à succomber en braves,

Du portail à l'abside et des clochers aux caves
 La flamme faisait rage. Alors l'œil ébloui
 Vit là se dérouler un spectacle inouï.

Pendant que du brasier les spirales rampantes
 Sapaient les murs noirs et rongeaient les charpentes
 Et que, dans les horreurs d'un vaste embrasement,
 L'édifice flambait, de moment en moment,
 Du haut de la bâtisse à demi consumée,
 Aux lueurs des éclairs, au sein de la fumée,
 Dans les crépitements et les coups de fusils,
 Aux clameurs des Anglais d'épouvante saisis,
 Ensanglanté, forouche, au bord d'une fenêtre,
 On voyait tout à coup comme un spectre apparaître,
 Et lancer aux vainqueurs, dont sa haine fait fi,
 Un dernier coup de feu dans un dernier défi.

* *

Il en périt beaucoup dans les flammes. Le reste
 Des vaincus dut subir un sort non moins funeste.
 Sitôt que, poursuivi par le feu qui le mord,
 Quelque insurgé tentait de s'échapper : A mort !
 Il tombait fusillé par une balle anglaise.
 Chénier, dernier de tous, sortit de la fournaise.
 Le scène ne dura que deux minutes, mais
 Ceux qui purent la voir ne l'oublieront jamais.
 Le héros, en sautant du haut d'une croisée,
 S'affrissa sur le sol une jambe brisée.
 Ce n'est rien : sous le plomb qui grêle à bout portant,
 Chénier sur un genou se relève un instant ;
 Il se dresse aveuglé de sang, l'habit sordide,
 Défiguré, hagard, effroyable, splendide ;
 Et, pour suprême insulte à la fatalité,
 Le fier mourant cria : — Vive la liberté !
 Puis dans le tourbillon, la poudre, le vacarme,
 Par un dernier effort il déchargea son arme.
 Un nouvel ennemi tomba, mais ce fut tout :
 Colborne et ses soldats étaient vainqueurs partout.

* *

Ce qui suivit eût fait rougir des cannibales.

On traîna de Chénier le corps criblé de balles ;
 Un hideux charcutier l'ouvrit tout palpitant :
 Et, par les carrefours, ivres, repus, chantant,

Ces fiers triomphateurs, guerriers des temps épiques,
Promènèrent sanglant son cœur au bout des piques....

Puis la torche partout ! les braves en avant !
On brûla les maisons, on brûla le couvent ;
Si quelque humble demeure échappait mi-détruite,
C'est que l'on pourchassait quelques femmes en fuite.
De quartier nulle part, nulle compassion !
Partout pillage, vol et dévastation !
Les vieux citent encore des traits épouvantables :
On sabrait dans les lits, on sabrait sous les tables :
Tuer des prisonniers, éventrer des mourants,
C'étaient nobles exploits ; un enfant de quatre ans
Est là tout étonné qui regarde et qui flâne :
Un des braves l'ajuste et lui brise le crâne.
Ce brave eut un procès, mais il fut acquitté,
N'ayant au fond puni qu'un petit révolté !...
Enfin, le lendemain, ces nobles Alexandres
Laisaient par derrière eux trois village en cendres !
C'est à ces durs prix-là — sombre nécessité —
Que tout peuple naissant t'achète, ô Liberté !

Ce sont ces crimes-là qui payèrent la nôtre.
Chénier fut un héros, un martyr, un apôtre ;
Sa mort nous a conquis notre place au soleil ;
C'est dans son cœur ouvert, c'est dans son sang vermeil
Que germèrent plus tard nos franchises publiques.
Qu'un bronze glorieux recouvre ses reliques ;
Et, si quelqu'un tentait, aux yeux de l'avenir,
D'attaquer sa mémoire au lieu de la bénir,
Qu'on le range avec ceux — ô lâcheté qui navre ! —
Dont le courage osa mutiler son cadavre !

LOUIS FRECHETTE.

L'ŒUVRE DE J. B. PROULX V.R.U.L.M.

(4^e article)

ENTRE GENS D'ESPRIT

Chénier occupe une large place dans le journal de ce jour et en évince un peu l'auteur des *Actes des Administrateurs, Gouverneurs et vice-recteur de l'Université Laval à Montréal*, cependant pour ne pas désappointer aucun des fervents de l'œuvre nous allons en servir une tranche savoureuse.

On lit, page 92 :

LXXXIX.

Montréal, 23 Octobre 1893

M. le Dr L. B. Durocher,
Prés. Faculté Médicale.

Monsieur le Président,

Je suis venu deux fois pour vous voir. Demain, après la messe, si vous êtes au Jésus, je serai heureux que vous puissiez passer pour une minute à la sacristie,

Je voudrais vous dire un mot, à propos de la question financière. J vous dirai de suite que si la proposition que je vous ai faite ne vous convient pas, il n'y a rien de gâté irrémédiablement ; il y a toujours moyen de s'entendre entre gens d'esprit. — Avec une haute considération.

Monsieur le Président,
Votre tout dévoué serviteur.
J. B. PROULX, *ptre*.

Ce *entre gens d'esprit* échangé entre l'abbé Proulx et le Dr Durocher vaut tout un long poème.

UNIVERSITAIRE.

CAUSERIE

L'INDUSTRIE PÉLERINE

L'épître de l'évêque Larocque, dans laquelle il exhorte ses ouailles à se réjouir de la catastrophe de Craig's Road, parce que les victimes y ont trouvé la sainte, mort qu'ils allaient demander à Ste-Anne, — un miracle par anticipation, quoi ! — me rappelle cette bonne histoire que conte un de nos littérateurs des plus distingués, à ses heures d'amical abandon, avec une verve endiablée.

“ C'est le seul miracle authentique qui ait jamais forcé ma conviction ”, débute-t-il, le malheureux incrédule ! Et il fait le récit du cas de ce pauvre diable, qui, s'étant cassé une jambe, fut voir le rebouteur de l'endroit. Le charlatan aggrava le mal, l'Esculape rural ne fut pas plus heureux, si bien que notre homme, de guerre lasse, s'adressa au curé. “ Mon enfant ! suggéra la robe noire, parmi les saints, c'est St Janvier qui a la spécialité des jambes endommagées. Je ne doute pas que si tu t'adresses à lui, en la chapelle qui lui est dédiée, il ne fasse en sorte que tu aies les deux jambes pareilles. De plus grands saints ne sauraient être jaloux de la préférence, ayant assez de la besogne que taille à chacun des élus l'humaine folie.”

Le pauvre boiteux, peu versé dans les choses du caprice des saints, ne pouvait songer que St Janvier dût lui prêter une oreille plus favorable en sa chapelle de Naples où son sang bout en bouteille une fois l'an, qu'en sa bonne paroisse du Canada, où la foi robuste des indigènes l'a localisé entre la thaumaturge Thérèse et le Grand Père Jérôme. Le voilà donc en route pour ce dernier endroit où il arrive enfin cahin caha, courbé sur ses béquilles et lesté des quelques sous que lui ont glissé des mains pieuses.

Le pontife régnant à St Janvier en ce temps-là était homme de sens, qui vit d'un coup d'œil tout le profit qu'il pouvait tirer de l'incident, pour l'édification de ses fidèles.

“ Vous allez, mon ami, dit-il, faire une neuvaine à St Janvier, bien dévotement, et cette neuvaine terminée, vous communiez, et alors, si vous avez vraiment confiance, au moment où je vous dirai “ *Surge et ambula* ”, comme autrefois le Nazaréen aux paralytiques, levez-vous et marchez, et vous verrez bien qu’il sera fait comme vous le désirez, que vous aurez les deux jambes pareilles. ”

Le reste de la boutade se devine facilement.

Plusieurs marches conduisent à la balustrade de la table sainte. Au moment où le *surge et ambula* a retenti, crié par des poumons inspirés, le citoyens plein de foi a lâché ses béquilles, et, dégringolant les marches s’est cassé l’autre jambe. A ses hurlements de douleur et à ses imprécations, l’officiant répondait : “ De quoi vous plaignez-vous, mon ami ! le miracle que vous imploriez n’est-il pas opéré ? n’avez-vous pas maintenant les deux jambes pareilles ? ”

En dehors des cas de supercherie sacerdotale, Ste-Anne a rendu une vigueur factice à un anémique ou effectué d’autres exploits que la science médicale explique et réalise à volonté d’autre part : miracle ! elle est l’occasion d’une terrible collision qui jonche le sol de blessés et de cadavres : miracle encore ! sujets d’actions de grâce et de réjouissance toujours ! Quels rires inextinguibles doivent provoquer votre constance, naïfs et débonnaires *habitants*. Chez tous ces aruspices qui ne fouillent pas les entrailles des agneaux et n’observent pas le vol des oiseaux, mais ne vous en imposent pas moins une déshonorante comédie ! Oh ! ils savent quelles limites ils peuvent atteindre et la mort elle-même fauchant vingt existences précieuses n’arrêtera pas l’ironie sur leurs lèvres ! Mères qui perdez le fils sur lequel vous reposiez l’espoir de vos vieux jours, vos larmes sont offensantes à Ste-Anne qui à accordé à votre enfant de mourir après s’être confessé ! Père, qui espérez recueillir quelques fruits des sueurs qui ont mouillé votre front, pendant les années que vous travailliez pour l’éducation de votre rejeton, vos regrets sont blasphématoires ! Réjouissez-vous plutôt de l’anéantissement de vos légitimes espérances ! Enfants, vieux parents, qui n’avez plus de soutien, rendez grâces, votre douleur est injurieuse et criminelle !

Ce qui importe surtout, c’est que les ressources que l’on tire des pèlerinages ne soient pas diminuées et que ces hordes bizarres que la cupidité et la vanité dirigent vers une Ste-Anne quelconque ne cessent pas leurs migrations périodiques.

A voir cette succession de pèlerinages qui chaque année déversent des flots d’hommes et de femmes, de femmes surtout, sur les rivages de Ste-Anne de Beaupré, la pensée se reporte à ces temps de nuit intellec-

tuelle profonde, où un énergumène du nom de Pierre l’Ermitte dirigeait vers Jérusalem ces bandes indisciplinées, sans organisation et misérables, dont la presque totalité n’atteignirent même pas les rivages asiatiques, après avoir semé sur leur passage les déprédations, les cadavres et la peste.

La même idiote effervescence, le même fanatisme, quoique sous une forme adoucie, les mêmes délirantes superstitions agitent le troupeau que conduisent en laisse les révérends de nos jours. La même confusion, le même chaos dans la foule des pèlerins, où la promiscuité des éléments les plus opposés se donne libre carrière !

Il suffit de se représenter une nuit à bord des vapeurs encombrés, pour que des nausées de dégoût vous saisissent, et que le spectacle du plus complet oubli des convenances vous suggère d’amères réflexions. Les cabines ont été accaparées par les plus fortunés, et le *vulgum pecus* est là, gisant sur le parquet, dans les poses inconsciemment indécentes que le sommeil varie à l’infini, au milieu du fouillis des pièces de toilette successivement enlevées et amoncelées ici et là.

Mais n’appuyons pas sur ces détails que l’imagination complètera facilement et voyons à l’œuvre les chefs de l’expédition pacifique à la conquête des faveurs de Ste-Anne, dans leur véritable rôle. Le généralissime, le curé, en règle générale, a conservé la haute main sur la partie financière. Voyez-le manœuvrer, avec la brutalité du rustre, ses formidables protubérances, presque inséparables des fonctions curiales, à travers robes et jupons, suant, soufflant, souriant à la pièce blanche, l’œil allumé par la convoitise et supputant la recette possible. Cette recette sera toujours rondelette, résultat de la mise en activité de mille petites industries ingénieuses, des commissions sur le boire et le manger, des ventes de médailles, rubans, souvenirs, amulettes, et de la promenade incessante de la sébile à travers les rangs.

Pendant ce temps, les vicaires et les *amici curia* qui se sont joints au pèlerinage, la joue fraîchement rasée et scintillants dans la soutane neuve, font assaut de galanterie et tiennent en haleine le frétilant essaim par leurs mignardises. De temps à autre ces exercices feront place à un épileptique appel à la foi en Ste-Anne, appuyé de récits incongrus des miracles de la Sainte ou à un hurlement du rosaire.

A l’arrivée à Ste Anne, nouvel assaut à la bourse des taillables et cornéables à merci, par les bons Pères de l’endroit, qui s’y sont déjà taillé une colossale fortune, entr’autres méfaits que leur attribuent les fabriciens de la paroisse. Je ne parle pas du miracle qui se produira à l’occasion et mettra en branle un bureau quelconque de constatation médicale cléricalement

organisé. Le sujet mériterait un développement que ne comporte pas cette simple causerie.

Pères de famille doués de sens pratique, qui veillez sur vos filles et vos épouses, vous ne vous rendez pas compte de ce qu'est un pèlerinage, pour leur permettre de prendre part au détraquement intellectuel et à la promiscuité inquiétante que comporte tout pèlerinage, sans parler des accidents du genre de celui de Craig's Road, obtenus par l'intercession de la bonne Ste-Anne.

Je suis peut-être incrédule moi-même, mais il me frappe que la simple prière, dite dans le recueillement du silence, au pied du modeste autel, devrait, si les saints ont quelque souci de nos maux, avoir plus d'efficacité que les clameurs collectives à bord des bateaux ou sous les voûtes orgueilleuses d'une basilique ruisselante de dorures.

Le prêtre, humble dans sa démarche et ses habitudes, qui se confine au rôle de consolateur de l'affligé et de providence du pauvre, s'il ne peut justifier de la divinité de sa mission, m'inspirera du moins le respect, et je l'admettrai volontiers à concourir à la grande œuvre de la moralisation et de l'avancement de l'humanité. Mais le cuistre orgueilleux, vaniteux, pétri de vices, rongé par l'appétit du lucre, qu'il fasse bonne chère dans son luxueux presbytère, en joyeuse compagnie, qu'il officie pompeusement dans un temple dont la construction et l'entretien auront appauvri toute une population, ou qu'il courre les grands chemins qui mènent à Ste-Anne, suivi d'une horde de paysannes hypnotisées, me paraîtra toujours un élément de faiblesse et de décadence pour une race, une preuve de l'abêtissement de la génération qui le subit et l'adule. Quelle puanteur se dégagera de l'immense quantité de pus amoncelé par tous ces pharisiens en soutane et en cornette, si ton bistouri, mon cher RÉVEIL, parvient jamais à percer l'abcès attaché à nos flancs, mais aussi quelles actions de grâces te devra le pauvre peuple malade que tu auras soulagé.

VIX.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Les journaux quotidiens font déjà grand bruit sur la réouverture de nos théâtres. C'est que cette question préoccupe l'opinion publique et que l'on ne peut plus aujourd'hui discuter l'utilité qu'il y a pour une ville de l'importance de Montréal à posséder, comme les grandes villes d'Europe, des lieux de récréation, qui permettent d'oublier momentanément le souci des affaires pour donner en même temps à l'esprit une satisfaction morale.

L'été, nous avons à notre disposition tous les éléments nécessaires pour nous refaire des longs mois de

captivité que nous avons passés sous la neige, et pour le riche comme pour le pauvre, le grand air est le plus efficace des remèdes que nous puissions utiliser pour réparer notre santé.

Celui que la fortune n'a pas assez favorisé pour s'offrir une villégiature d'un mois ou deux en pleine campagne ne peut-il pas chaque soir et chaque dimanche, courir dans les environs de Montréal et humer l'air à pleins poumons pendant tout l'été, mais l'hiver, pendant les longues et froides soirées, il faut être renfermé. C'est alors que, de temps en temps, l'on éprouve le besoin de trouver quelque chose qui vous arrache à la monotonie de la vie claustrale. Les soirées dans la famille ne peuvent être de tous les jours et je pense ne médire de personne en soutenant qu'au lieu de vouloir rester chez soi, l'homme éprouve le besoin d'aller rejoindre ses amis au cercle ou dans les cafés.

Eh bien, lorsque, poussé par ce besoin, l'homme sort, ne vaut-il pas mieux qu'il se rende au théâtre? . . .

Assurément oui, si le spectacle auquel il va assister peut lui offrir le délassement qu'il cherche, si ces deux heures qu'il doit dépenser, doivent être pour lui et sa famille une occasion de se livrer à l'étude du vrai, du beau, de l'art dans sa véritable acception, de sentir leur cœur et leur intelligence savourer ce qu'il y a de réellement admirable dans les créations du génie humain.

L'Académie de Musique, le Queen's, le Théâtre-Royal, nous ont déjà fait connaître les principales attractions de la saison qui va s'ouvrir. Mais celui de tous les théâtres qui nous intéresse le plus est sans contredit celui de la rue Ste Catherine.

C'est le vrai théâtre des Canadiens-Français. Fondé depuis deux ans, il a comme toutes les jeunes institutions dû souffrir de nombreuses critiques, procéder par tâtonnements et, alors même qu'on ne voudrait pas mettre en doute la volonté bien arrêtée chez les administrateurs de ne s'inquiéter que des intérêts du public, il faut bien reconnaître que le succès n'a pas couronné sans réserve leurs efforts.

Mais ne récriminons pas et ne jetons pas la pierre au courage malheureux. Emprasons-nous au contraire d'enregistrer les améliorations qui ont été faites dans la salle de la rue Ste Catherine, pour faciliter aux spectateurs le bien-être tant au point de vue physique qu'intellectuel. Bien voir, bien entendre sont deux conditions indispensables pour satisfaire l'auditoire; rien n'a été négligé pour arriver à ce résultat: on a évité les courants d'air, arrondi les angles, doublé les cloisons et, jusqu'au plafond, tout a été retouché. De nouveaux décors, de nouveaux costumes sont arrivés, et ce ne sera pas sans le plus vif plaisir que l'on regardera ces accessoires qui sont indispensables lorsque

l'on veut assurer le succès des chefs-d'œuvres de l'opéra.

L'orchestre sera placé beaucoup au-dessous du niveau de la salle et ne viendra plus ainsi gêner les spectateurs des premiers rangs des fauteuils d'orchestre.

Nous connaissons les noms des principaux acteurs et nous les reproduisons aujourd'hui sans commentaires :

M. Adrien Barbe, 1er ténor.
 M. Déo, 2ème ténor.
 Geoffroy, Basse-chantante.
 M. Périer, trial.
 M. Carbonnel, baryton.
 Mlle Bossi-Conti, 1ère chanteuse-légère.
 Mme Benetti, forte-chanteuse.
 Mme Cléry, 1re Dugazon.
 Mme Périer, 2me Dugazon.
 M. Dorel, chef d'orchestre.

La presse nous donne sur le compte de ces artistes les appréciations les plus élogieuses, et dès maintenant nous ne demandons qu'à croire qu'il n'y a là rien de fantaisiste, car sans aucune arrière-pensée, nous pouvons affirmer que, laissant de côté tout esprit de parti, toute question de coteries personnelles, pour ne voir que le côté artistique de cette bonne entreprise, nous applaudirons de plein cœur aux succès des artistes et ne ménagerons pas nos encouragements aux directeurs si les uns et les autres, convaincus de l'importance de leurs devoirs, font tous leurs efforts pour atteindre le seul but qu'ils doivent viser : satisfaire le public en lui faisant goûter les beautés de cette branche des Beaux-arts] qui s'appelle la Musique.

Si telle sont les véritables préoccupations de l'administration et des artistes le public canadien affluera dans la salle de la rue Ste-Catherine et la réussite de cette entreprise indispensable sera assurée.

Au dernier moment, on me communique quelques renseignements, encore inédits dans nos journaux, sur le premier ténor.

Il y a deux ans, dans une ville de France qui possède un adorable théâtre et une population qui s'impose les plus grands sacrifices pour avoir une bonne saison de représentations, la troupe engagée par l'administration venait de se retirer devant les pommes cuites lancées par le public.

Une nouvelle troupe fut engagée avec M. Barbe comme premier ténor. Le succès fut complet, la salle regorgea de monde chaque soir et grâce à M. Barbe et à ses camarades, la bonne ville de Cherbourg eut une saison théâtrale très brillante. C'est donc d'un bon présage et nous osons espérer qu'à Montréal nos nouveaux artistes mériteront les mêmes éloges et remporteront le même succès.

ARLEQUIN.

M. CLEMENCEAU ET LE PÈRE DIDON

LE DISCOURS DU PÈRE DIDON DISCUTÉ PAR UN AGNOSTIQUE

Nous avons déjà donné le texte des remarquables discours du Père Didon sur l'*homme d'action*.

Voici aujourd'hui à titre de document un article puissamment écrit par Clémenceau, le grand polémiste et écrivain agnostique. Cet article qui a fait sensation à Paris traduit l'autre côté de la question.

Le Père Didon vient de prononcer, à la distribution des prix de son institution d'Arcueil, un discours de haute pédagogie qui a eu quelque retentissement dans la presse. L'éloquent dominicain s'annonce comme un fabricant d'*hommes d'action*. Il se propose de réveiller les volontés, de susciter les initiatives, de faire des hommes, de les pousser au bon combat, de rectifier les frontières de la France et d'accomplir mille autres choses : tout cela par la vertu de l'Église catholique romaine. Le dessein n'est pas nouveau, si le propos affecte une liberté d'allure dont l'office est de surprendre notre candeur bourgeoise.

Le Père Didon est, avec M. d'Hulst, un des éducateurs en renom de nos *classes dirigeantes*. Ils tiennent, tous deux, école de petits bourgeois, et fabriquent, chacun suivant sa coupe, le modèle mondain du jeune homme pieux, bien renté, qui se prépare à la carrière du beau mariage. Seulement, il y a rivalité de méthodes. M. d'Hulst, triste et sévère, à qui l'attente des joies célestes semble donner la jaunisse, tient pour la *compression* de Loyola, qui fut en son genre—n'en déplaise au Père Didon—un des plus prodigieux fabricateurs d'*hommes d'action* que le monde ait encore vus. Le Père Didon, lui, est un dominicain du dernier bateau. Il lui faut la liberté dans ses voiles, et si la tempête survient, le bon pilote en est quitte pour donner le mot d'ordre à la tempête.

Grâce à cette merveilleuse distribution de facultés contraires, notre bourgeoisie supérieure, aussi titrée que commerçante — écartelant ses armoiries de bouteilles d'Epernay, de la meule du gagne-petit ou de machines à coudre—peut à son gré, pour l'éducation de la jeunesse d'Église, suivre la pente autoritaire ou libérale. Les *purs* sont à M. d'Hulst. Les *révolutionnaires* tiennent pour le Père Didon. Au fond, c'est tout un, si l'on veut bien prendre la peine d'y regarder de près. Mais ni M. d'Hulst ni le Père Didon ne l'entendent ainsi. De même que Mounet-Sully, quand la toile est tombée sur *Œdipe*, sanglotte encore pendant une heure, avant de se ressaisir—tant il a donné de son âme—les deux honorables protagonistes du Verbe, dont la sincérité est hors de cause, en sont arri-

vés à ne pouvoir séparer le fond de leur enseignement —identique— d'avec les procédés de suggestion imposés par leurs tempéraments divers.

M. d'Hulst croit à l'autorité, le Père Didon prêche la liberté, et Léon XIII, qui les bénit tous les deux, sait très bien que l'autorité de l'un et la liberté de l'autre aboutiront également à lui livrer des enfants dociles et soumis. Il y a toujours eu des abbés d'Hulst dans l'Eglise, toujours aussi des Père Didon. Un pape ne s'embarrasse pas pour si peu.

Notre Père Didon actuel vaut pourtant qu'on le considère, et j'y prends, quant à moi, un plaisir extrême. Il m'a été donné de le rencontrer deux fois chez des amis communs, et bien que son exubérance se soit constamment tenue sur ses gardes, j'ai pu me faire une opinion personnelle du bruyant dominicain. J'ai vu, une grosse tête solide, largement percée de grands yeux bons, sous d'épais sourcils, pas méchants. Le clairon de Coquelin dans le nez du même, embourgeoisé d'onctueuse douceur. Une grande bouche prenante, incapable de morsure. L'homme n'est pas tourmenteur, pas même tourmenté. Une force, pourtant dans un corps empâté, mais de rustique charpente et de musculature vigoureuse, un besoin d'agir et de se manifester, mais contenu par des digues où se brise la volonté. D'ailleurs, rien des attitudes apprises du prêtre. Aussi peu d'apprêt que le comporte la robe du moine. Cette aimable liberté de paroles qui met l'homme à l'aise où qu'il soit.

Jé regardais le Père Didon causer familièrement avec un de nos plus fins boulevardiers, venu tout exprès de Toulouse pour nous faire un journal qui lui ressemble comme un hippopotame engourdi au petit-gris sautant de branche en branche. Tous deux, proches d'un meuble chargé de bibelots, avaient, dans le feu du discours, cueilli au hasard quelque objet qu'ils se mettaient plaisamment sous le nez pour appuyer l'argument. C'était un porte-cigarettes que brandissait l'homme de Dieu, pendant que le sujet du diable agitait fiévreusement un missel. Nous en rîmes de bon cœur.

Un tel homme ne connaît pas le *cant*. Il fume et carambole à plaisir. Un journaliste de mes amis ayant visité, l'an dernier, les Pères d'Arcueil, passa, après dîner, dans la salle de billard, où un grand portrait le frappa tout d'abord. Comme le myope s'approchait en curieux ! "Je vous avertis que ce n'est pas Vignaux, fit le Père Didon, c'est Lacordaire." L'inoffensive plaisanterie donne bien la note du lieu.

Ce serait d'ailleurs singulièrement méconnaître notre dominicain que de se le représenter seulement *collant sous bande* son adversaire entre deux bouffées de ca-

poral. C'est avant tout un prédicateur, et un prédicateur éloquent. On le dit, et je le crois volontiers. L'éloquence de la chaire présente ce grand avantage de supprimer la contradiction. La valeur de l'action oratoire s'en trouve diminuée. En revanche, le sujet prête merveilleusement aux amplifications boursoufflées de tous les lieux communs. Un jour, je me proposai d'entendre le Père Didon qui prêchait le carême à la Madeleine. Il me fut répondu que cela coûtait cinquante francs pour une chaise. Je décidai qu'à ce prix-là je ne ferais jamais mon salut.

Mais si je n'ai pas entendu le Père Didon, je connais un très bon juge qui l'a vu et entendu dans l'action. C'était je ne sais plus où, en Syrie, au soir tombant, sur quelqu'une de ces terrasses où l'on se réunit dès que le soleil a baissé. "Si vous aviez vu, me disait, mon ami, le Père Didon, debout tout blanc sous la coupole bleue, agitant dans l'air immobile une grande barbe noire entre deux grands gestes de draperies flottantes ; si vous aviez entendu résonner le cuivre impérieux frémissant sur ses lèvres, vous auriez dit quelque prophète de Michel-Ange régnant la terre et les cieux." Je n'ai point vu ces choses, mais sans qu'il soit besoin de faire le voyage de Syrie, il me semble que Mounet-Sully, du haut de son palais de la Cadmée, peut m'en faire pressentir les grandeurs.

Conciliez, fondez comme vous pouvez tous ces traits crayonnés au hasard, et vous serez, je crois, en assez bonne disposition d'esprit pour juger le discours du Père Didon.

Que vous en dire ? C'est un long développement oratoire en l'honneur de *l'homme d'action*, tel que le conçoit le bon dominicain d'Arcueil. Je ne ferai point la critique du morceau, qui est d'une belle venue. On y retrouve avec plaisir tous les développements qui nous sont familiers sur la culture de l'initiative individuelle et sur la liberté d'évolution que l'on doit à la raison de l'homme.

Je signale en passant cette flèche bénie à l'adresse de M. d'Hulst et de sa pédagogie des jésuites : "Rien de plus erroné que de croire la raison naissante de l'enfant incapable de comprendre ce qui est bien, ce qui est droit, ce qui est vrai. Rien de plus funeste que le système pédagogique qui, partant de cette erreur néglige de parler à la raison de l'enfant, et le conduit à la *baguette* comme un petit chien ou comme un agneau."

Je laisse dans l'ombre les déclamations sur la liberté *moins grande* du régime actuel, qui ne sont là que pour mettre le frère prêcheur en règle vis-à-vis de son terrible rival, et je vais droit à la thèse elle-même : *la fabrication de l'homme d'action*. Il faut toute une harangue au Père Didon pour célébrer la liberté, la chanter à sa guise, émanciper l'homme des verges de

ce vilain d'Hulst qui prétend nous *conduire à la baignette*. Seulement, ce grand affranchisseur ne vous a pas plutôt délivrés de la servitude, qu'au moment précis où nous prétendons faire usage de cette liberté, il nous casse tout droit la tête contre un mur et nous abandonne fâcheusement en ce piteux état.

“ Attaquer l'Eglise, c'est attaquer les consciences libres qui la composent, la vérité dont elle a la garde et la loi sainte qui s'impose à toute créature humaine ; la trahir, c'est trahir Dieu même ; la mécontenter ou l'insulter, c'est méconnaître et insulter Dieu ! ”

Si c'est pour me conduire dans cette impasse que vous m'avez libéré, permettez-moi de vous dire, ô dominicain décevant, que je préfère à votre *Marseillaise* de théâtre la discipline de M. d'Hulst qui aboutissant, comme vous, à me ligotter, tente au moins de m'habituier, dès l'enfance, à mes chaînes. Qu'est-ce donc que votre liberté si, dès que j'essaye de critiquer le dogme, vous m'arrêtez en m'accusant d'insulter Dieu, ce qui met l'Eglise dans l'obligation de me réprimer d'abord ? Comment m'auriez-vous libéré quand, dès les premiers mots que je bégaye, vous me dictiez *ce qu'il faut que je pense*, sous peine de me heurter au maître de l'univers, dont le bras emprunte le vôtre pour me soumettre à la loi sainte qui s'impose à toute créature humaine ?

La vérité, ô Pères dominicains qui carambolez si dextrement avec des mots qui ne sont pas de votre langue, c'est qu'il ne suffit pas de crier : Liberté ! liberté ! Il faut encore comprendre ce que cela veut dire. Qui porte un dogme révélé l'imposera sous peine de trahir sa mission, car il est autorité, vérité, et la liberté c'est le mensonge. Seule, la vérité humaine a besoin de la vérité, intolérable à la vérité divine qui est en vous. C'est bien ce que comprit le grand saint dont vous portez l'habit, Dominique, le zélé serviteur des tribunaux de l'Inquisition. *Je suis une liberté*, disait avec quelque imprudence le dominicain Lacordaire en 1848. Chacun de nous est une liberté. Tout le problème est de faire cette liberté compatible avec la liberté des autres. Or, il faut avouer que saint Dominique ne peut nous donner là-dessus que les pires leçons.

Si le Père Didon n'est pas un pensée, en dépit de ses efforts, c'est qu'il n'y a pas de pensée dans l'Eglise en dehors du dogme. Un tempérament, voilà tout : un tempérament qui s'agite et que son habit mène. Quand le malheureux moine essaya d'être lui-même, il suffit de deux lignes venues de Rome pour l'exiler pendant trois années dans la solitude Corbara. La révolte de Lamennais ne tenta point cette âme qui s'était faite à sa chaîne. O vous qui voulez nous libérer, que ne vous libérez-vous d'abord ?

Faute de force bien conduite, il y a des tempéraments qui fument — bruyants, mais sans effet utile, belles impulsions perdues, homme d'action sans action. Avez-vous vu à l'hippodrome ces lourds boulets de fer qu'un hercule arrête au passage ? Mis dans une juste pièce, appuyés d'une bonne gargousse, ils eussent porté le ravage dans les rangs de l'ennemi. Bruyamment lancés par un canon de bois, il suffit d'un doigt traçant une bénédiction dans l'air pour les faire retomber, impuissants, inertes, tout fumants, mais humiliés. Le bon projectile bafoué n'a-t-il jamais souhaité l'éclat fulgurant de la gargousse et la grande envolée au sortir de la gueule de bronze.

G. CLEMENCEAU.

MORALE LAIQUE ET MORALE ECCLESIASTIQUE

Plus que Portugais d'opérette, les gens d'église et leurs amis sont gais et folâtres. Ce qui rend savoureuse, infiniment, la joie qu'ils nous communiquent, c'est la douce inconscience qui préside à leurs actes et aux manifestations coutumières de leurs sentiments.

Quand ils se sont montrés tels qu'ils sont, c'est-à-dire avares, grotesques et filous, ils sont les premiers à nous renseigner sur leurs petites canailleries. C'est bien aimable à eux ; je crois cependant que leur secte n'a pas grand'chose à gagner à cet excès de franchise.

Un journal clérical parisien, dernier défenseur de l'autel auprès des gens du monde, à mis une véritable coquetterie à nous conter, “ une bien bonne histoire ” à propos du droit d'accroissement.

Or, l'histoire *bien bonne* la voici, telle qu'elle est contée par le journal en question.

Il existe dans le département de l'Ain, en France, une commune où les sœurs se sont refusées à acquiescer le droit d'accroissement. Le refus d'obéir aux lois, pour ces saintes filles, est la meilleure des façons de se mettre en règle avec leurs vœux de pauvreté.

Or, il existe dans cette commune un monstre qui, sous prétexte de faire respecter cette même loi, accula les sœurs jusqu'à la saisie et la vente de leur mobilier.

C'est ici que l'histoire devient gentille, et je m'en voudrais de ne pas citer textuellement notre pieux confrère :

“ L'huissier proposa une table : à 5 francs — à 4 francs — 3 francs — 2 francs — 1 franc. — Pas d'enchérisseur ? — 10 sous ! — à 8 sous ! ” Elle fut adjugée à 8 sous.

Incontinent, l'acheteur, la chargeant sur son épaule, l'introduisit chez les sœurs. Elle y est restée depuis lors, avec cette mention protectrice : “ Table de M. X. . . ., achetée le . . . aux enchères. ”

Et elle est devenue insaisissable.

Le reste fut vendu à l'avenant et le tot¹ n'ouvrit pas les frais de la vente et de saisie".

C'est canaille, il y a des gens qui sont en prison pour moins que cela, mais je reconnais que c'est bien joué.

Nonnes et curés en rigolent encore avec leurs amis et s'applaudissent du nouveau tour joué à cette bonne fille de République.

La loi qu'ils se refusent avec tant d'obstination de reconnaître — oubliant qu'un chrétien doit rendre à César ce qui appartient à César — la loi les couvre, paraît-il ; tant mieux pour eux.

Je me permettrai cependant, et ceci pour les gens qui n'ont pas appris à l'église les moyens légaux de carotter le fisc, de rappeler à mon tour une bonne histoire et une farce excellente jouée par les républicains au gouvernement de l'Empire.

Eugène Pelletan venait d'être condamné, pour un article politique, à une amende énorme. L'écrivain ne pouvait payer, car si quelques-uns se sont enrichis depuis au service de la République, à cette époque les polémistes étaient généralement pauvres. On saisit ses meubles et on procéda à la vente exactement comme on fit pour les sœurs, dans l'Ain, l'autre jour.

Ce fut par la bibliothèque qu'on commença. Le premier volume, mis aux enchères, fut adjugé au prix modeste de... vingt-cinq mille francs.

C'était suffisant ; on arrêta la vente, l'amende, les frais de saisie, etc., furent payés, et Pelletan garda son mobilier.

Je ne sais si vous êtes comme moi, mais toute question de religion mise à part, il me paraît que la bien bonne histoire n'est pas celle dont les nonnes du département de l'Ain et leur bienfaiteur économe ont fourni le sujet.

CHARLES SAVER.

INAUGURATION DU MONUMENT CHENIER

MONTREAL, 24 AOUT 1895

PROGRAMME

Dévoilement de la statue à 2 hrs. P. M., par l'hon. Dr Marceil, C. L.

Lecture des lettres d'excuses.

Discours par l'Hon. Dr Marceil, MM. Edgar, M. P. F. G. Marchand, W. Prévost, Robidoux, L. P. Brodeur M. P., G. W. Stephens, R. Préfontaine M. P., Beausoleil M. P., Alfred Perry, A. Christin, R. Lemieux, Dr Alfred Savard, H. C. St Pierre, avocat, L. O. David, L. J. Hérard, Trésorier.

PRÉLATS

Les médecins examinent l'état d'âme de Mgr de Segonzac, chanoine d'Aquin, et vont peut-être le déclarer fou, parce qu'il fabriquait une pommade et promenait le violet fantaisiste de sa robe dénouée dans les maisons closes, seuls temples que l'interdit épiscopal eût laissés ouverts à la piété matrimoniale de ce gentilhomme périgourdin. Le prisonnier est, paraît-il, fort défait, et a perdu la fraîcheur de teint que ne semblaient pas altérer de noires combinaisons sur sa face de chanoine large, brillante de santé et de contentement de soi-même.

L'heure est bonne pour faire l'inventaire de la prélature romaine en France.

Les titres que la cour romaine donne ou vend forment une savante échelle : il y a des degrés à tout. Voici d'accord les protonotaires apostoliques qui, dans la primitive Eglise, écrivaient les actes des martyrs. Aujourd'hui, ces seigneurs se reposent dans un costume somptueux qui coûte, avec le droit de le porter, une dizaine de mille francs.

Viennent ensuite les référendaires de la signature papale. Les uns résident à Rome et travaillent dans les congrégations. Les autres ont le charme des prélats errants ou chauffent les glands d'or de leur chapeau au soleil du village natal.

La foule des prélats domestiques et des camériers ferme la marche des bas violets. Cinq mille francs et la lettre de recommandation d'un évêque assurent la propriété de ces titres. Si les cinq mille francs sont parfois difficiles à trouver, la lettre est souvent impossible à obtenir. Le reste est un refuge à l'affamé de prélature ; les canonicats de Lorette, d'Aquin et de Carthage.

Les chanoines d'honneur de ces illustres lieux avaient, par bref pontifical, droit au violet. Lorette et Aquin se donnaient à prix réduits. L'argent est rare en Italie. Un *celebret* à peu près régulier, plié dans un billet de mille francs, avait raison des scrupules péninsulaires.

La stalle de Carthage, fondation du cardinal Lavignerie, était plus chère : il fallait laisser trente mille francs aux griffes de l'aigle africain. Il convient d'ajouter que l'archevêque actuel a interrompu ce commerce, pieusement et courageusement. De plus, le Pape a joué les malheureux titulaires de ces honneurs. Un décret récent a interdit le port du costume en dehors de l'Eglise même dont le prêtre est chanoine.

Pour cette raison, Mgr de Segonzac est arrivé devant la justice de son pays sombre et noir comme l'ange de la justice divine.

Les prélats de cour romaine sont plus heureux, et

Mgr d'Hulst peut continuer à se balancer sur ces jambes arquées en piuce de homard, les mains dans les poches de sa robe filetée de violet.

Bien que le degré de sa prélature soit infime, il est seul appelé *Monseigneur* dans l'Ordre de Paris. Cet avantage n'est même pas laissé à Mgr de l'Escaille, doyen du chapitre de Notre-Dame, prélat domestique, qui, par surcroît, a la grave et romanesque grandeur d'une figure d'histoire et ressemble, dans sa haute cathédrale, à un portrait d'un autre âge, détaché des lambris de quelque palais.

Il vient aussi des palais, mais des cours modernes, Mgr Puyol. La robe noire que celui-ci porte modestement est taillée sur le modèle des habits à la française. S'il avait eu moins d'esprit, il serait aujourd'hui archevêque et cardinal de la Sainte Eglise. Il ne jouerait pas le rôle ironique d'ange gardien près de ce malheureux Fuzet, véritable lépreux épiscopal d'une nouvelle cité d'Aoste.

Le bonheur de raconter joliment une intrigue politique ou une anecdote cruelle console de tout Mgr Puyol et chasse jusqu'au moindre nuage platée. Sa haute taille se redresse avec l'orgueil de son ubiquité de prélat vagabond. Les sourcils barrés dansent sur les lunettes d'or une valse formidable, et malheur à l'ami ou à l'ennemi que le causeur va couper en fins morceaux. Le plaisir que Mgr Puyol prend et donne dans la conversation l'a rendu libre de toutes les entraves qu'on a voulu lui mettre. Il a sauté par dessus, sans même les toucher, appuyé sur le bâton d'un bon mot, sa crosse de salon.

Un gouvernement amoureux des contrastes a remplacé ce feu flamboyant d'esprit français, à Saint-Louis de Rome, par un tout petit personnage fort éteint sans avoir jamais brillé. Mgr d'Armalhac est un prélat que sa vertu rendrait digne d'être romain s'il n'avait pas jadis été enlevé dans les bagages d'une princesse russe.

Cette aventure lui vaut l'amitié de Mgr Hugues de Ragneau, autre prélat, autre épave oubliée en ce monde par la marquise du Plessis-Bellière, quand elle partit pour l'autre. Petit de taille, voûté d'épaules, il a les mains mieux faites pour assommer les bœufs que pour élever l'hostie. Entre de grandes oreilles sort une tête non pas faite au tour, mais taillée à la hache. Des pommettes saillantes complètent la mine velue du personnage qui est d'ailleurs le plus innocent homme du monde.

Le plaisir du contraste peut seul faire passer de Mgr Hugues à Mgr de Sussex, prélat romain, chanoine de Lorette. Ce prêtre qui, dans le monde, fut un savant, dépasse les évêques par l'expression, l'attitude, le port, le calme répandu en sa majesté. Ce vieillard est l'aristocratie d'Eglise elle-même. La vie, le mariage, la douleur, la vieillesse, tout en le pénétrant, tout en le foulant aux pieds, n'ont pas brisé cet homme qui garde dans un coin de son âme un silencieux et inaccessible calme. Dans sa maison isolée de Montmorency, au bout d'un petit parc, où il a ressuscité les cascades de Tivoli, il s'est créé un recueillement merveilleux et une tranquillité inépuisable à l'abri des importants du monde et sous la garde bénie de ses livres.

Après cette élégante figure, peut-on regarder la tête laide, obscure et indifférente de Mgr Lesur qui, à moitié interdit, vend et loue les titres qu'il ose porter ? Si l'on a le courage de ce coup d'œil, on peut passer à Mgr Thiébault, qui finit une vie inutile dans le lotus enivrant d'une campagne de banlieue, après avoir été l'héritier d'un jeune homme.

En revenant à Paris, nous trouverions des figures plus joyeuses : Mgr Noyer, premier vicaire de Saint-Gervais. L'amitié d'un nonce coûta un titre de camérier à ce petit homme fort riche et fort aimable. Pour ne pas exciter de jalousies, il ne met ses oripeaux qu'en forme de robe de chambre. Il ressemble alors sous son costume à une femme amoureuse de son diamant qui passerait son temps à souffler les grains de poussière tombés sur le joyau. Quand, pour sortir, il reprend le noir, il reste un homme d'une vigueur de lignes et d'une énergie célebrale qui le font ressembler de loin à un jeune ours très apprivoisé. De son pas lourd, il marche vers une cure de Paris.

Après ces hommes gras et rentés, il est triste de voir défilier les loups maigres et affamés de la meute prélatrice. Ce ne sont pas les plus mauvais.

Prêtres de province, ils sont allés une fois à Rome et ont jeté des regards de détresse, de curiosité, d'ignorance et de désir sur les costumes violets piqués dans la Ville Eternelle comme des iris dans un champ. Ils ont dépensé tout leur pécule pour acheter un bont de prélature : ils ont rapporté dans leurs poches neuves plus d'orgueil que d'argent. Les évêques ont persécuté ces pauvres dindons parés de plumes de paons, et ils végètent honorablement quelquefois, misérablement toujours.

Tel, Mgr Leneuf, missionnaire apostolique, camérier secret, qui vécut assez dans le château de Saint-Bernard, à Dijon, pour prendre, non l'auréole du saint, mais le vermillon du nez bourguignon. Mgr Oury a fait souffrir le camérier, qui s'était réfugié dans le vicariat général d'un diocèse exotique. Mgr Leneuf quête à Paris sans espoir, sans désir de succès, mais par habitude prise à la Nouvelle-Orléans. Sa voix, son visage et son esprit sont d'égale finesse.

Pourquoi ne pas nommer cet excellent Mgr Campana frère de l'évêque du Congo ? C'était un desservant bordelais. Le soleil de l'île natale, les alcools du diocèse d'adoption, lui ont gravé sur la figure deux actes d'état civil faciles à déchiffrer. Le maroquin tanné de sa forte face se détache sur une robe griseuse, comme si elle eût trempé dans l'huile du sanctuaire. Ce n'est ni un méchant homme ni un mauvais prêtre. Victime de la vanité, il a voulu monter sur le pavois, et il a écrasé par les mains secourables de ses confrères. Cette histoire est celle de beaucoup d'autres : les Tilloy, les Alleau, les Constans, les Doyen, les Briand : prêtres qui se sont détachés de l'autel de Jésus le Nazaréen pour s'attacher à la prélature du Vatican.

En les voyant défilier, faut-il conclure, avec un moine sévère, qu'il y a deux sortes de prêtres : ceux qui sont prélats et ceux qui veulent le devenir ? Non, certes. Sous ces fleurs au violet éclatant se cachent les humbles serviteurs de Dieu, les curés de campagne, les prêtres tout court, les saints d'hier et de demain.

JEAN DE BONNEFON,

COMPAGNIE D'EXPOSITION DE MONTREAL

Quatrième



Exposition



Provinciale

12 AU 21 SEPTEMBRE 1895

Grande Exposition de Bestiaux, Chevaux,
Bêtes à cornes, Moutons, Cochons, Volailles

EXPOSITION DE CHIENS

Splendides Produits d'Horticulture exposés, Manufactures
Machineries, Industrie, Produits Agricoles et de Laiterie.

Musée Historique. Attractions Spéciales. Navire de Guerre de Sa Majesté dans le Hâvre.
Prix réduits sur tous les Chemins de Fer.

S. C. STEVENSON,

Gérant et Secrétaire.

➔ Envoyez chercher la Liste des Prix.

Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

ROBERTSON MACAULAY, *Président.*

HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*

G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*

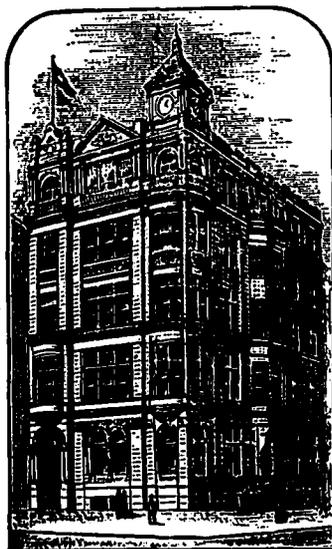
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*

Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

**Demandez à nos agents
De vous expliquer
Ce système.**

O. LEGER,

**GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.**